

Analyse historico-systémique de l'évolution de l'encadrement agricole et de l'organisation rurale : du paysannat indigène au mouvement paysan en République Démocratique du Congo (Synthèse bibliographique)

Grégoire Ngalamulume Tshiebue^{1,2}

⁽¹⁾Université Catholique du Congo. Faculté d'Économie et Développement. BP 1534 Kinshasa-Limete (RDC).
Email : gregoire.ngalamulume@gmail.com

⁽²⁾Institut Supérieur de Développement Rural, ISDR-Tshibashi. BP 720 Kananga (RDC)

Reçu le 15 janvier 2022, accepté le 04 mars 2022, publié en ligne le 30 avril 2022

RESUME

Description du sujet. L'histoire de l'encadrement agricole et rural en République Démocratique du Congo (RDC) est longue, trouble et assez riche d'enseignements. Elle part formellement de 1885 avec l'installation de l'État Indépendant du Congo (EIC). Dans la mise en œuvre du mode de production capitaliste introduit au pays au cours de la période coloniale, la politique de paysannat a été introduite avec des objectifs à la fois agronomiques, économiques et sociaux. Après l'accession du pays à l'indépendance en 1960, le secteur agricole et rural connaîtra des diverses difficultés à cause de plusieurs facteurs à la fois internes et externes.

Littérature. Cet article se propose de revisiter de manière historique et systémique, l'évolution complexe de l'encadrement agricole et de l'organisation rurale en RDC, en identifiant les divers acteurs de cette évolution, en analysant les multiples interactions entre acteurs et contextes, les différents effets et enjeux sur la dynamique du développement rural endogène de même que leurs causes multiples. Cette recherche est essentiellement fondée sur la revue de la littérature existante, l'observation des faits à l'échelle nationale et les diverses analyses en rapport avec l'accompagnement des organisations non gouvernementales en RDC. La politique de paysannat a été mise en œuvre avec un certain succès, contribuant à la prospérité du secteur agricole et du pays. Après l'indépendance, le pouvoir politique a tenté de contrôler et d'assurer un encadrement étatique de la masse paysanne, de sa production ainsi que sa commercialisation, sans y mettre suffisamment de moyens, contribuant à la décadence du secteur agricole et à la dégradation croissante des conditions de vie et de travail pour la paysannerie et le milieu rural. Face à ce qui est considéré comme un « espace social vide » à cause de l'absence de l'État et de ses interventions, le mouvement paysan essaie de prendre la relève avec toutefois des résultats différenciés et des défis immenses.

Conclusion. La crise agraire que connaît la RDC n'est pas que circonstancielle. Elle puise sa substance dans la longue trajectoire historique. Des approches d'intervention conciliant efficacité et durabilité sont utiles en vue du renforcement des capacités d'analyse, de réflexion, de décision et d'action des ruraux paysans en vue de revivre l'âge d'or de la paysannerie congolaise.

Mots-clés : Paysannat indigène, trajectoire historique, encadrement agricole, organisation rurale, RDC.

ABSTRACT

Historical-systemic analysis of the evolution of agricultural management and rural organization: from native agricultural settlement to peasant movement in the Democratic Republic of Congo

Description of the subject. The history of agricultural and rural management in the Democratic Republic of Congo (DRC) is long, troubled and inspiring many lessons. It formally started in 1885 with the installation of the État Indépendant du Congo (EIC). In the implementation of the capitalist mode of production during the colonial period, the policy of native agricultural settlement was introduced with both agronomic, economic and social objectives. After the country's independence in 1960, the agricultural and rural sector experienced various difficulties due to several factors, internal and external.

Literature. This article proposes to revisit in a historical and systemic way, the complex evolution of agricultural framework and rural organization in the DRC, by identifying the various actors of this evolution, the multiple interactions between actors and contexts, the different effects, challenges and issues on the dynamics of endogenous rural development as well as their multiple causes. This research is essentially based on the review

of the existing literature, the observation of facts at the national level and the various analyses related to the support for non-governmental organizations in the DRC. The native agricultural settlement policy has been implemented with some success, contributing to the prosperity of the agricultural sector and the country. After independence, the political power tried to control and ensure a state framework of the peasant mass, its production and its marketing, without putting enough resources into it, contributing to the decadence of the agricultural sector and the increasing deterioration of living and working conditions for the peasantry and the rural environment.

Conclusion. The agrarian crisis in the DRC is not only circumstantial. It draws its substance from the long historical trajectory. Intervention approaches reconciling efficiency and sustainability are useful for analytical, reflection, decision-making and action capacity building of rural peasants in order to relive the golden age of the Congolese peasantry.

Keywords : Native agricultural settlement, historical trajectory, peasant movement, agricultural framework, rural organization, DRC.

1. INTRODUCTION

Au lendemain de l'euphorie des indépendances africaines, l'Agronome français René Dumont a publié un ouvrage doté d'un certain pouvoir d'invocation : « l'Afrique noire est mal partie » (Dumont, 1962). Alors qu'à cette époque, l'Afrique noire n'avait pas encore connu de troubles et conflits majeurs comme l'on en connaît aujourd'hui, il y a lieu de se demander si René Dumont était un visionnaire ou un prophète de malheur pour cette partie du continent.

En effet, près de 60 ans après, cette prophétie est en train de se réaliser. La région compte le plus grand nombre de pauvres de la planète, soit 56 % du total de personnes extrêmement pauvres (Banque Mondiale, 2018), un grand nombre de sous-alimentés représentant 22,8 % de la population (SOFI, 2019), avec des guerres civiles et intercommunautaires entraînant des drames humanitaires inouïs. Et pourtant, l'image ainsi que les données concrètes de l'Afrique noire ne pouvaient donner lieu à des prédictions alarmistes en ce début de la décennie 1960.

Le 30 juin 1960, le Congo belge a accédé à sa souveraineté nationale et internationale. Au 30 juin 2020, déjà 60 ans se sont écoulés depuis l'avènement de cet événement majeur. C'est donc un moment qui nécessite de revisiter le chemin parcouru, de prendre la mesure des défis aux plans politique, économique et social, afin d'arrêter les voies et moyens d'offrir un meilleur avenir à la progéniture. Ce moment est propice pour faire un bilan et en tirer des leçons conséquentes. Qu'en est-il sur le plan de l'encadrement agricole des paysans habitant en milieu rural ?

L'histoire de l'encadrement agricole et rural en RDC est longue, trouble et assez riche d'enseignements. Elle part formellement de 1885, date d'appropriation du territoire par le Roi des Belges Léopold II avec l'installation de l'État Indépendant du Congo (EIC) après sa découverte par Henri Morton Stanley.

Qu'il s'agisse de l'épisode de l'EIC (1885-1908) ou de l'étape du Congo belge (1908-1960), toute cette période coloniale coïncide avec la phase d'introduction, de développement et d'expansion du mode de production capitaliste au Congo-Kinshasa, ce qui ne peut aller sans conséquences notables tant sur l'agriculture locale que sur les agriculteurs (Peemans, 2011 ; Ngalamulume, 2011). Cette expansion a pesé sur la paysannerie, le colonisateur ayant tout mis en œuvre pour s'assurer le contrôle des ressources naturelles et pour créer la force de travail « libre » indispensable au fonctionnement normal du système (Ndaywel, 2011).

La politique de paysannat indigène a été testée peu avant la seconde guerre mondiale et généralisée dans les années 1940 avec des objectifs à la fois agronomiques, économiques et sociaux (Dubois, 1952). Il s'agissait d'encourager la production agricole indigène et en conséquence, les revenus ruraux, de stabiliser et organiser la vie rurale traditionnelle, en vue de permettre une amélioration des conditions de vie et de travail en milieu rural, d'une part ; et de poursuivre de manière apaisée les objectifs d'accumulation étatique colonialiste grâce à l'augmentation de la productivité des ruraux, d'autre part.

Après l'accession du pays à l'indépendance en 1960, le secteur agricole et rural a connu des difficultés diverses à cause de plusieurs facteurs à la fois internes et externes. Si les politiques menées au cours des premières décennies ont permis un certain encadrement, bien que dirigiste du monde rural, la fin des années 1980 consacra un début d'émancipation et d'autoprise en charge par les acteurs paysans et ruraux, suite à l'abandon progressif de l'État de ses charges naturelles dans le secteur agricole et rural induit par les politiques néolibérales d'ajustement structurel (Ngalamulume, 2013 ; 2016). Depuis, les acteurs ruraux se réveillent, multipliant des initiatives qui tendent à accréditer la thèse de la naissance d'un mouvement paysan en RDC ; mais, avec quels résultats ?

La multiplication des organisations ne rime pas toujours avec la capacité d'action et d'influence sur les décisions ou même l'incarnation d'un contre-pouvoir. Ces initiatives et les dynamiques qu'elles impulsent et qui les accompagnent témoignent néanmoins de la vitalité du monde rural congolais et de sa capacité à s'organiser pour résoudre ses problèmes dans un contexte d'autoprise en charge individuelle et collective, même de manière limitée. Dans ce sens, elles constituent un espace privilégié d'organisation de la résistance aux diverses forces négatives, tendant à insécuriser les conditions d'existence de leurs acteurs. Bien qu'encore fragile et à géométrie variable à travers le pays, ce mouvement canalise les diverses aspirations paysannes et mobilise ses membres autour des causes qui leur sont communes, même si c'est avec des spécificités territoriales. Les défis à relever restent toutefois immenses.

Cet article se propose de revisiter de manière historique et systémique, l'évolution complexe de l'encadrement agricole et de l'organisation rurale en RDC, en identifiant les divers acteurs de cette évolution, en analysant les multiples interactions entre acteurs et contextes, les différents effets et enjeux sur la dynamique du développement rural endogène, de même que leurs causes multiples. Cette recherche permet de proposer des pistes de solution pour un encadrement rural judicieux et approprié.

2. POLITIQUE DE PAYSANNAT AU CONGO-BELGE

Au cours de la seconde phase de la colonisation (1908-1960 : Congo-belge), le gouvernement colonial a pris un certain nombre de mesures dans le but de redresser le secteur agricole et améliorer ses performances pour en faire un levier réel de l'économie (Malengreau, 1952). Le modèle belge reposait dans un premier temps sur des piliers essentiels comme le colonat et la recherche agronomique ainsi que pour le développement du paysannat (Sladden, 1952).

Le colonat s'attelait au développement des entreprises agricoles modernes, à produire presque exclusivement des produits d'exportation (coton, huile de palme, thé, café, hévéa, etc.), à couvrir les intérêts des entreprises privées et agro-industrielles sur toute l'étendue de la colonie. Toutes ces entreprises étaient aux mains des colons qui avaient la charge du secteur des cultures de rente destinées à l'exportation. La loi coloniale exigeait que les indigènes produisent aussi certains produits agricoles industriels pour la vente. Les grandes concessions agricoles appartenant aux colons étaient ainsi financées par le mécanisme du crédit au colonat (Ngalumulume, 2011).

Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que le gouvernement colonial commença à travailler pour développer l'agriculture traditionnelle, aux mains des autochtones. En vue de faciliter l'approvisionnement des centres miniers en produits alimentaires, une politique des cultures imposées, qualifiées d'obligatoires à caractère éducatif – qui existait déjà à l'époque de l'Etat indépendant – a été réinstaurée par le Décret de 1917, puis inscrite à l'article 45 h du Décret du 5 décembre 1933. Elle permit selon ses concepteurs d'améliorer la situation alimentaire et hygiénique des populations ainsi que l'augmentation de la production par l'instauration d'une plus grande discipline de travail. Ainsi par exemple, de 1917 à 1947, la production du coton-graine passa de 60 tonnes à 116 353 tonnes, celle du riz de 15 000 tonnes à 88 707 tonnes (Malengreau, 1952).

Le décret du 20 mai 1933 réglementa de manière très précise les cultures obligatoires tant du point de vue de la production (il précise les régions où les paysans doivent planter de 10 à 15 palmiers par personne et par an), que de la commercialisation avec une organisation de monopoles régionaux d'achat des fruits de palme par les usiniers. Aussi, il a interdit les feux de brousse et en 1937, des travaux de reboisement et de lutte contre l'érosion se sont ajoutés aux obligations de l'article 45 h du Décret du 5 décembre 1933. Les cultures obligatoires étaient ainsi considérablement étendues. Les superficies de coton sont passées de 70 000 hectares en 1933 à 375 000 hectares en 1944. Entre 1939 et 1943, les superficies obligatoires de palmier augmentaient de 18 000 à 35 000 hectares, celles de riz de 50 000 à 132 000 et celles de manioc de 157 000 à 340 000 (Peemans, 1997a).

Cette politique est allée de pair avec la structure de la réforme agraire basée sur le regroupement des villageois en « paysannats ». La réalisation de cette politique était garantie par la présence des « Moniteurs agricoles » qui avaient le droit d'imposer des amendes en cas de non-respect des quotas imposés. L'imposition de ces amendes et dans certains cas même, l'utilisation de châtiments corporels (la « chicote ») expliquent une méfiance qui, en milieu rural, existe encore vis-à-vis des représentants locaux du pouvoir. La politique fut soutenue par les recherches des variétés et méthodes culturales provenant de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique au Congo (INEAC). Cet Institut fut considéré à l'époque comme le meilleur organisme de recherche agronomique tropical dans le monde, avec un budget autonome supérieur à celui de la colonie (Département de l'Agriculture, 1989).

Par ailleurs, les sociétés privées, cotonnières principalement, recevaient du gouvernement des

crédits destinés à l'acquisition des intrants et une aide pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Elles contribuèrent ainsi largement au développement de l'infrastructure de plusieurs domaines (routes, écoles, dispensaires, ...) et à la création d'emplois (Corbion, 1952 ; Maurel, 1992).

Durant cette époque, le secteur agricole considéré comme prospère, fournissait une part significative des produits d'exportation et offrait un bon cadre d'expansion économique. Cependant, aucun Congolais n'était pratiquement chargé de la gestion des entreprises agricoles publiques ou privées, ni formé dans ce domaine. L'agriculture coloniale mit l'accent principalement sur les produits industriels et d'exportation dont les exploitations étaient entièrement entre les mains des colons. La production vivrière qui était essentiellement l'apanage des autochtones en vue d'approvisionner les populations des centres miniers et industriels en produits alimentaires, n'a retenu l'attention des gouvernants que plus tard.

2.1. Paysannat indigène (*native agricultural settlement*)

Avant l'arrivée du colonisateur et même au cours d'une partie de la colonisation, l'agriculture autochtone revêtait la forme nomade ; l'agriculteur exploitait une terre défrichée jusqu'à fléchissement du rendement des cultures et l'abandonnait pour aller en cultiver une autre. Abandonnée à elle-même, la parcelle se régénérait sous l'effet d'une longue période de jachère reconstituant les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques initiales.

Avec la colonisation belge (Malengreau, 1952), il y eut nécessité d'augmenter le volume de la production, de faire face aux besoins toujours croissants en vivres et en matières premières surtout pour les plantes industrielles destinées à l'exportation, et l'équilibre fut rompu. La période de jachère devenait ainsi de plus en plus courte, l'appauvrissement des terres constituait une source de baisse de production et de sous-alimentation des cultivateurs, ce qui entraînait un exode vers les centres, vers les camps des travailleurs et l'abandon des campagnes dans le souci de trouver mieux ailleurs. Les agriculteurs qui restaient attachés à leurs villages se trouvaient astreints à un nomadisme plus grand pour se tirer d'affaire. Dans ces conditions, la concentration des populations en villages importants ne fut plus possible, de même le contrôle et la discipline de travail imposé en souffraient faute de personnel suffisant à cause de la dispersion. Les villages se morcelèrent, chaque capita émigrant vers des terres plus riches, où la même exploitation ne faisait que répéter les situations connues auparavant.

Pour solutionner cette situation, il était important de maintenir le paysan dans son milieu coutumier en lui assurant un minimum de sécurité, de bien-être, de prospérité et de progrès. Pour cela, il fallait transformer les méthodes d'exploitation entraînant le nomadisme en un système agricole basé sur la conservation de la fertilité des sols. D'où l'idée de stabiliser les cultivateurs et de les grouper dans une région déterminée afin de pouvoir exercer une surveillance ininterrompue et une éducation par une assistance continue avec un minimum de personnel et un maximum d'efficacité. La contiguïté des terres cultivées allait permettre d'introduire, la monoculture encore inconcevable à l'échelle individuelle alors que le regroupement des paysans allait créer de meilleures conditions pour une action sociale en profondeur (Malengreau, 1952).

Le paysannat a donc été la thérapie de choc concoctée pour résoudre ces difficultés. Mais, on se rendit compte du fait que la question ne revêtait pas uniquement un caractère agricole mais que pour la faire accepter par le paysan généralement prudent, elle réclamait certaines solutions parmi lesquelles, l'étude du régime foncier qui s'imposait dans toute sa réalité (Sladden, 1952 ; Fresco, 1982). La dénomination « paysannat indigène » s'applique « à une forme d'organisation de l'économie rurale dans laquelle, avec le concours des pouvoirs publics, des groupes de familles indigènes mettent systématiquement en valeur et exploitent rationnellement, pour leur compte, des terres où ils s'établissent à demeure » (Staner, 1955, 4).

2.2. Formes, but et évolution des paysannats

Les paysannats installés au Congo revêtirent diverses formes. Celles-ci se ressemblent par un trait commun d'importance capitale : c'est la poursuite de l'objectif consistant à créer une masse paysanne stable, heureuse et prospère, selon les initiateurs. Cet objectif avait une portée à la fois agronomique, sociale et économique. Ainsi, fallait-il rechercher l'évolution de l'agriculture indigène et non pas son bouleversement (Soyer, cité par Dubois, 1952). Le but du paysannat était donc double ; d'une part, encourager la production agricole indigène afin d'éviter que la population rurale ne se transforme en prolétariat dans les plantations européennes et, d'autre part, stabiliser et organiser la vie rurale traditionnelle. Cela devait se faire par la limitation de l'itinérance et la sédentarisation des cultures (de Schlippé, 1986).

Toutes les formes du paysannat recherchent le maintien du Congolais sur les terres de son clan. La recherche de sols propices fait donc toujours suite à une étude approfondie du régime foncier local (Sladden, 1952). Quatre formes essentielles de paysannat ont été recensées :

(i) le Paysannat indigène à lotissements individuels (*individual small holding*) où le paysan reçoit un bloc de terre individuel, borné, comportant un certain nombre de soles (famille *sensu stricto*). Il y défriche chaque année une sole de surface invariable ;

(ii) le Paysannat indigène à lotissements individuels sur terres collectives où le paysan reçoit chaque année dans la sole commune une parcelle de surface proportionnée au potentiel de travail de sa famille au moment de la répartition ;

(iii) le Paysannat indigène à lotissement collectif où des paysans d'un même clan ou sous-clan cultivent en commun les terres dont ils disposent (formule collectiviste) et enfin ;

(iv) la Méthode dite « Turumbu » expérimentée à la station INEAC de Yangambi, qui était un système de rationalisation des pratiques culturelles bantoues.

Il semble que le but poursuivi dans l'installation des paysannats ne se limitait pas à l'obtention de résultats agricoles satisfaisants et à l'amélioration des conditions de vie dans les milieux ruraux, mais aussi à l'éducation des paysans. Il va alors de soi dans ces conditions que la formule individualiste recueillait plus l'assentiment du colonisateur qui tenait à une action éducative plus marquée et plus sûre.

L'intervention des autorités coloniales dans le paysannat se focalisait dans les domaines comme l'éducation et l'hygiène des masses rurales, la fourniture des intrants (semences, outillage, etc.), la vulgarisation de méthodes culturelles, la lutte contre les ennemis des cultures, l'introduction de la mécanisation et des engrais, l'organisation de la vente des produits (action coopérative, crédit, financement...) en limitant au minimum nécessaire le nombre d'intermédiaires et en contrôlant le profit, l'amélioration de la présentation des produits par la standardisation, la conservation des produits (désinsectisation, construction de magasins et de silos), et la création des caisses d'égalisation des cours ou de compensation. À l'exception de la mécanisation et de la fertilisation artificielle qui n'ont pu être tentées que plus tard pour la première et de manière limitée pour la seconde, les autres moyens ont été utilisés avec un succès variable. Comme l'a proposé l'Ingénieur Agronome Soyer (cité par Dubois, 1952) dans l'une de ses notes, il ne fallait pas, dans le souci de la pratique et du réalisable, bouleverser l'agriculture indigène car celle-ci est basée – même pour les plantes introduites – sur une expérience réelle. Il fallait donc tenir compte de la technique indigène et poursuivre plus son évolution que sa transformation, en la rationalisant par la codification de ses principes en respectant ses bases car elle est mieux adaptée à l'homme, au climat, au sol et à la plante que les méthodes européennes – ou

même les caricatures de ces dernières – que certains souhaiteraient introduire.

Les essais réalisés avec succès par l'INEAC à Gandajika dans le Kasai à partir de 1936, à Bambesa dans l'Uélé à partir de 1942 et à Yangambi, ont permis, grâce à des résultats agronomiques et économiques satisfaisants, la mise en pratique de ce système sur une plus vaste échelle, à travers la colonie après la seconde guerre mondiale, et son inscription au plan décennal de développement du Congo belge (1949-1959) (Staner, 1955 ; Malengreau, 1952 ; De Schlippé, 1986). Les sociétés cotonnières s'en emparèrent vers les années 1941-1942 et s'occupèrent désormais de l'encadrement des paysannats indigènes pour résoudre les difficultés de réduction constante du nombre de planteurs dans les villages, d'envahissement de la savane dans les zones forestières et d'épuisement du sol dû à des cultures désordonnées, ce qui précipita la généralisation du système dans la colonie. L'approvisionnement en petit outillage et en intrants agricoles essentiels était assuré par les sociétés cotonnières.

2.3. Rôle des coopératives dans l'évolution économique et sociale des paysannats

Face à la collectivisation intégrale proposée par certains, la majorité des acteurs ont penché pour l'organisation coopérative comme formule avantageuse pour les milieux ruraux sur le plan économique et professionnel. La coopérative offrait ainsi, aux yeux de plusieurs, d'énormes avantages et semblait répondre aux exigences de l'état d'évolution de la société indigène. Elle permettrait d'éveiller l'individualité dans le cadre des groupements anciens car, elle peut assurer à ses membres, l'éducation professionnelle en entraînant petit à petit à examiner leurs intérêts et ainsi les amener graduellement à participer à la gestion des intérêts commerciaux. Elle pourrait se charger à l'achat, la préparation, la commercialisation et la vente sur place ou au loin des produits de la terre.

La formule coloniale privilégiait que les paysannats soient complétés par les coopératives à fonctions multiples ayant pour mission d'assurer la vente des produits mais aussi de fournir à leurs membres les moyens de production indispensables et d'organiser l'usage collectif de certains outils coûteux à grand rendement. La coopérative était donc considérée par le colonisateur comme un complément idéal et nécessaire au paysannat qui ferait tomber les entraves économiques qui paralysent les paysans.

Par ailleurs, il importe de signaler qu'en matière de financement du monde rural, le Crédit Agricole Indigène existait depuis 1941. Il fut légalement institué à travers le « Fonds Spécial de Crédit Agricole Indigène ». Il consentait des prêts en vue

du développement des cultures et de l'élevage, de la récolte, de la préparation et de la conservation des produits végétaux et de l'élevage ainsi que l'amélioration des conditions matérielles dans lesquelles s'effectuent ces activités (Corbion, 1952). Toutefois, les colons, craignant la concurrence, firent pression sur l'administration pour restreindre son financement et pour obtenir le rejet de la plupart des dossiers. L'administration justifiait son attitude en invoquant l'absence de propriété privée de la terre, donc de garantie hypothécaire, des revenus annuels modiques par rapport au remboursement... (Maurel, 1992).

2.4. Effets du paysannat indigène sur les conditions de vie et de travail des paysans colonisés

La politique de paysannats indigènes a été présentée comme l'une des mesures phares et l'une des réformes importantes dans le secteur agricole durant l'époque coloniale. Toutefois, sa plus-value sociale et économique dans la vie des paysans bénéficiaires reste relativement discutable. Balandier (1982) note que les sociétés en situation coloniale sont fortement soumises aux contraintes de l'ambiguïté et de l'ambivalence. Il intervient un véritable effet de grossissement, et le décalage entre les apparences de la réalité sociale et cette réalité elle-même en est d'autant accentué. Aussi, les sociétés ne sont jamais ce qu'elles paraissent être ou ce qu'elles prétendent être. Elles doivent, en conséquence, être considérées à deux niveaux au moins : l'un, superficiel, présente les structures « officielles », si l'on peut dire ; l'autre, profond, permet d'accéder aux rapports réels les plus fondamentaux et aux pratiques révélatrices de la dynamique du système social. À partir de là, l'on peut noter certains indicateurs comme la liberté de choix et d'action des indigènes qui posent énormément de questions. À ce niveau, il est prouvé que les actions développées l'ont été par imposition au nom de la mission « civilisatrice » du colonisateur et sans négociation préalable avec les paysans autochtones pour susciter leur adhésion ; ce qui a entraîné la résistance (active ou passive selon les cas) de ces derniers, manifestée à travers diverses réactions : révoltes, indifférence, fuite de milieux ruraux, caches ou bouillie de semences, dissimulation de cultures, etc. À partir du moment où le bénéficiaire ne participe pas à la définition des actions même si c'est pour son bien, il y a lieu de se demander si ces actions contribuent à son bonheur selon ses propres normes ou selon les normes du concepteur.

Ensuite, les méthodes utilisées, notamment l'imposition, la répression et la torture sous couvert de discipline de travail, posent de sérieux problèmes sur le plan de l'appropriation. Cependant, les succès récoltés en termes de

superficies, de rendements ou de production ne sont que relatifs et superficiels, les paysans s'adonnant aux différentes activités par contrainte, par peur de représailles et non par motivation et conviction profondes. Les conflits d'acteurs ont été au cœur de toute cette évolution tumultueuse à travers les logiques diverses et variées des acteurs. Ainsi, les paysans pouvaient développer des pratiques d'évitement et de réaction masquée, par exemple, le boycottage des cultures à travers la cache des semences ou leur destruction (par la bouillie). L'insécurité devenait dans ces conditions permanente au niveau paysan avec la peur du lendemain car en cas de non réalisation des objectifs (superficies, tonnage) ou de découverte par les encadreurs de telles pratiques, la punition pouvait être très forte.

Par ailleurs, les modèles proposés contribuaient à la destruction des mécanismes habituels de sécurisation : érosion du lien social par la promotion des pratiques économiques individualistes, goût effréné du profit, etc. Les modes de vie des gens ont été mis à mal et profondément bouleversés. La nouvelle insécurité foncière créée par la réquisition des terres et leur affectation provisoire selon les critères de production de masse a déstabilisé le rapport historique des autochtones à la terre : lieu de repos des ancêtres et de rencontre avec eux, de cérémonies coutumières et religieuses. Aussi, le déclin des relations de voisinage (mariages, échanges, guerres entre villages) a accompagné l'essor des relations lointaines, à l'échelle de la province et même de toute la colonie (exode des travailleurs, commercialisation des produits, liens entre la ville et la campagne). En même temps, les liens ethniques ont reculé peu à peu au profit des relations économiques ; la zonation tribale a cédé du terrain devant la formation de régions économiques complémentaires (Maurel, 1992).

Ainsi, la capacité d'initiative et de réflexion, la personnalité, l'autonomie d'action des paysans autochtones ont été sérieusement détériorées et n'ont pas été développées ; l'on a davantage accru la dépendance et la main tendue, les colonisateurs devant penser pour les paysans, tout leur distribuer, vendre pour eux, gérer pour eux, les diriger... sans pour autant les initier à s'essayer. Ces pratiques ont eu un impact négatif sur le plan du développement jusqu'à ce jour. Pour Balandier (1982), le Congolais s'est trouvé lancé dans un circuit économique dont il n'avait ni la maîtrise, ni la connaissance. La stimulation y opère surtout sous la forme de la contrainte directe ou indirecte. L'obligation de réunir des signes monétaires, laquelle s'accroît rapidement, sort le paysan de ses activités traditionnelles, lui imposant de donner une place toujours croissante aux productions agricoles ou de cueillette destinées au « secteur

colonial », ou à devenir provisoirement salarié. Brutalement, le villageois a été projeté dans un système économique auquel rien ne le préparait et à l'intérieur duquel il se trouve en position inférieure. Les possibilités de vente dépendent essentiellement des variations du marché extérieur et des prix que veulent bien concéder les factoreries en sachant que le besoin de numéraire agit en leur faveur.

D'après Peemans (1997a), le colonat, et donc, les petits et moyens colons européens dont le nombre passe de 400 en 1930 à près de 2 000 en 1938, disséminés dans les campagnes étaient fort opposés à cette politique, craignant non seulement la concurrence dans l'accès aux ressources entre paysans africains et eux, mais aussi la rareté de la main-d'œuvre ainsi que la hausse de niveau des salaires en milieu rural en cas de succès de la politique ; d'où, ils se sont mis à la combattre.

Certains analystes (Maurel, 1992) relèvent les difficultés d'appréciation de l'importance du paysannat à cause de la crise agraire qui l'a accompagné alors que d'autres (de Shlippé, 1986) soulignent le danger d'un développement agricole pleinement productiviste, ne tenant pas compte de la dimension sociale à l'instar du Sud-Soudan où l'Administration coloniale britannique témoignait de préoccupations sociales plutôt qu'économiques. Là, des services administratifs, culturels et sociaux furent mis en place sans tenir compte du manque de revenus de la région.

Toutefois, l'amélioration des conditions de vie et de travail qui a été observée pendant ce temps n'a été que fonctionnelle à la logique économique du colonisateur dans l'exploitation des ressources, les paysans devant être dans de bonnes conditions physiques et sociales pour que leur rendement soit supérieur et le bénéfice à en tirer élevé en termes d'impôt, de production, de volume de travail (Balandier, 1982).

Les méthodes fortes utilisées à l'époque ont laissé des stigmates sur le terrain du développement jusqu'à ce jour, les paysans devenant plus regardants à l'égard de l'administration publique et de toute initiative nouvelle tendant à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Même si le paysannat remplaça d'abord la contrainte policière par des formes plus souples, moins voyantes, compatibles avec l'exode rural et les transformations de la mentalité paysanne dans le sens d'une plus grande résistance à la coercition, les revenus monétaires en paysannat restaient toutefois très bas, surtout en début de l'opération ; mais grâce au paysannat, l'administration coloniale essaya de créer une classe de cultivateurs plus ou moins propriétaires du sol, attachés à la colonisation (Maurel, 1992).

En fin, Peemans (1997a) a montré que la politique du paysannat n'a pas pu, au niveau global, modifier la situation mise en place par la politique d'indigénisation et des cultures obligatoires. Contrairement au système japonais dans ses colonies, particulièrement à Taïwan, dont les performances en termes d'augmentation de la production étaient le fait de la mise en œuvre d'une certaine révolution verte (augmentation de la productivité, de l'usage d'engrais, de l'irrigation, de semences sélectionnées et de la mise en place d'un encadrement reposant à la fois sur les agronomes de la métropole et sur les associations de fermiers qui, au nombre de plusieurs milliers, assuraient la diffusion des innovations).

L'augmentation de la production en milieu paysan au Congo belge entre 1930 et la fin de la colonisation sont due essentiellement à l'extension des superficies. Pour la plupart des cultures, les progrès de productivité sont restés dérisoires au niveau paysan du fait de non usage ou de l'usage très limité d'intrants et méthodes performants : engrais, irrigation, etc. En effet, la crise agraire que connaît le Congo après 1960, n'est pas que circonstancielle. Elle a des racines historiques dans le système colonial, même si son ampleur a été masquée par l'euphorie des années d'or de la dernière décennie avant l'indépendance. À cette époque, l'Etat colonial a réalisé des transferts importants vers les régions rurales, pour y développer en vertu de sa nouvelle politique *welfariste*, un système d'éducation élémentaire et de santé publique d'une ampleur incontestable.

3. DU PAYSANNAT INDIGÈNE AU MOUVEMENT PAYSAN : FAITS SAILLANTS, ENJEUX ET DÉFIS

3.1. Tentatives de contrôle et d'encadrement étatique de la production agricole et de sa commercialisation (1960-1980)

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, le secteur agricole a connu de fortes perturbations. Les premières années de l'indépendance ont été caractérisées par une politique de fixation des prix selon les modalités du décret du 20 mars 1961. Celui-ci institua des prix minima à la production, et, le cas échéant à tous les stades de distribution à travers la fixation de marges bénéficiaires maximales aussi bien au niveau national que provincial. Les modifications de cette politique en octobre 1967, avec l'avènement du Zaïre-monnaie, consacrèrent un système de prix minima au départ de l'exploitation agricole, et des prix minima aux producteurs de noix de palme, de riz, de maïs, de manioc, d'arachide et du coton furent fixés par les Ministères compétents pouvant être une référence minimale pour les autorités provinciales (Département de l'Agriculture, 1985).

Les troubles politico-économiques et sociaux qui ont suivi l'indépendance avaient entraîné la baisse de la production agricole, les plantations, les exploitations d'élevage et les entreprises agro-industrielles ayant subi des dégâts énormes. La baisse a continué jusqu'en 1965. À partir de 1966, la « paix et la sécurité retrouvées » auraient dû encourager un redémarrage des activités agricoles et stimuler des nouveaux investissements dans le secteur des entreprises modernes, mais la relance n'a pas été aussi facile (Département de l'Agriculture, 1989).

En vue de relancer le développement du secteur, le « premier Plan de Relance Agricole » fut initié à l'issue de la création de la commission de planification en 1970. L'agriculture fut alors proclamée « priorité des priorités » en vue de l'objectif 80. Mais, aucun mécanisme effectif n'a été mis en place, et les ressources tant humaines que financières ont fait défaut, ce qui n'a pas permis l'exécution de ce plan (Peemans, 1997b).

En 1973, la mesure de la fameuse « zaïrianisation » fut annoncée. Celle-ci visait à céder aux nationaux toutes les petites et moyennes exploitations agricoles, commerciales et de transport appartenant aux étrangers (Département de l'Agriculture, 1989). Alors que cette politique était liée, selon les initiateurs, aux efforts de redressement de la nation, l'acquisition de ces entreprises s'est déroulée d'une manière si désordonnée qu'elle entraîna très rapidement leur effondrement et leur liquidation, sans avoir atteint les objectifs de départ. Les causes principales de cette situation demeurent le clientélisme dans l'attribution de nouvelles entreprises, l'inexpérience et la mauvaise gestion de la plupart des nouveaux propriétaires. Souvent, les nouveaux propriétaires liquidaient tout l'actif sans réinvestir, empochant ainsi toutes les recettes et laissant les entreprises s'effondrer. L'infrastructure de transport, l'un des éléments indispensables au développement de l'agriculture s'est détériorée (Ngalamulume, 2011). A la fin de l'année 1974, les mesures de radicalisation qui « étendent le contrôle du secteur public sur les grandes exploitations agricoles étrangères (non protégées par le Code d'investissement de 1969, base de la coopération avec les nouveaux investisseurs internationaux) » (Peemans, 1997b) viennent amplifier le phénomène avec la nationalisation de ces entreprises. Le Gouvernement devait ainsi contrôler directement leur gestion. La responsabilité de la commercialisation a été confiée aux offices paraétatiques mais ceux-ci manquaient de fonds et de dirigeants expérimentés pour être en mesure de remplacer valablement les anciennes structures. La création de cette multitude d'offices de commercialisation au cours des années 70 matérialisa, si besoin en était, la volonté du jeune Zaïre de contrôler et d'encadrer la production ainsi

que la commercialisation de certains produits agricoles avec une préférence manifeste, comme au temps de la colonie, pour les cultures de rente. Ainsi, furent créés tour à tour : l'Office National des Fibres Textiles (ONAFITEX) en 1971, l'Office National du Café, devenu Office Zaïrois du Café (OZACAF) et l'Office National du Développement de l'Élevage (ONDE) en 1973, l'Office National du Bois (ONB), celui de Développement du Sucre (ONDS), celui du Caoutchouc Naturel (ONCN), des Oléagineux (ONO), des Céréales (ONACER) et celui de la Pêche (ONP) en 1974. La création de ces Offices amorce donc une tentative d'intégration du surplus agricole à l'accumulation étatique centralisée. D'autres entreprises appelées aussi à jouer un rôle important dans la production et la commercialisation des produits agricoles furent créées. Il s'agit de l'Econamat du Peuple en 1967, du Domaine Agro-industriel Présidentiel de la N'sele (DAIPN) en 1973, sans oublier les Palmeraies du Zaïre (PALMEZA), les Cacaoyers du Zaïre (CACAOZA), la Société Forestière et Commerciale (FORESCOM) et la Cotonnière du Zaïre.

La plupart de ces entreprises furent rapidement dissoutes à la fin des années 1970. L'ONACER a été remplacé, en 1978 par l'Office National de Promotion des Produits Vivriers (ONAPV), chargé de proposer des mesures d'ordre économique et technique concernant la promotion des produits vivriers et l'encadrement technique des paysans avant que celui-ci ne soit à son tour aboli en 1982 et remplacé par la Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagne au sein du Ministère de l'Agriculture (Département de l'Agriculture, 1989). Ces politiques de mobilisation du surplus agricole exporté par contrôle de la structure de commercialisation ont, selon plusieurs analyses, atteint assez rapidement leurs limites, tant du point de vue de l'utilisation du surplus que de sa formation. En ce qui concerne l'utilisation, l'effort d'industrialisation auquel il devait contribuer s'est enlisé dans un ensemble de problèmes inextricables d'origine externe et interne. Quant à la formation du surplus, ni les structures de production, ni les rapports entre l'Etat et la paysannerie n'ont jamais été fondamentalement modifiés pour permettre sa réelle maximisation. L'intervention des Offices perturba les circuits de distribution sans avoir les moyens de s'y substituer à cause du manque de fonds et de moyens de transport. Par conséquent, la production commercialisée diminua fortement, y compris celle des cultures vivrières. Une grande partie de la paysannerie se replia, au milieu des années 1970, sur l'autoconsommation. Il en résulta une hausse vertigineuse des prix sur les marchés urbains, alimentant une spéculation effrénée au bénéfice du commerce qui reprit rapidement son rôle. L'échec de la tentative de mobilisation

centralisée du surplus agricole aggrava donc la crise agricole au Zaïre à partir de 1975, dans un contexte de crise généralisée (Peemans, 1997b ; Ngalamulume, 2011 ; 2016).

Parallèlement aux Offices de commercialisation, un certain nombre de programmes nationaux, au total quatre dans un premier temps, furent créés pour pallier les insuffisances de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA). Ces programmes qui devaient s'occuper de la recherche agronomique et de la mise au point des variétés performantes étaient axés sur les cultures vivrières de grande consommation (manioc, riz, maïs et légumineuses alimentaires). Il s'agit du Programme National Maïs (PNM) créé en 1972, du Programme National Manioc (PRONAM) créé en 1974, du Programme National Légumineuses (PNL) en 1980 et du Programme National Riz (PNR). Vinrent plus tard, le Programme National Semences et le Programme National Engrais (Département de l'Agriculture, 1989).

En novembre 1975, étant donné de sérieux problèmes économiques résultant de la stagnation et de la baisse de la production dans les entreprises zaïrianisées et nationalisées, le gouvernement décida de rétrocéder une part importante des droits de propriété et de gestion à leurs anciens propriétaires. Ces derniers étaient autorisés à reprendre 60 % de participations dans leurs entreprises, le reste revenant soit au Gouvernement, soit aux citoyens zaïrois, soit aux enchères publiques. L'exécution de cette mesure débuta en 1976. Certains des expatriés anciens propriétaires sont revenus et d'autres pas.

Comme la situation économique continuait à se détériorer et que la production agricole stagnait, le Conseil Exécutif initia en juin 1976 un programme national de production agricole visant une autosuffisance alimentaire. Une « nouvelle politique de cultures imposées » à la fois mal élaborée et mal exécutée fut adoptée mais ne produisit pas les résultats attendus. Déjà en vigueur depuis l'époque coloniale (depuis 1917, renforcé par le décret de 1933) et repris par l'arrêté départemental n° 748/BCE/AGRI/76, le système des cultures imposées demandait à chaque homme adulte valide, occupé dans l'agriculture, de cultiver une superficie (entre un demi et un hectare généralement) des principales cultures vivrières et commerciales courantes dans sa région. Étant donné que ce système fait du moniteur agricole plus un contrôleur de superficies avec pouvoir d'imposer des amendes en cas de non réalisation des objectifs qu'un encadreur technique de paysans, il est permis de dire, à la suite de Louise Fresco (1982), que le système des cultures imposées encourage une production agricole extensive et est à la base d'une

réduction des rendements par hectare et par personne.

Depuis la fin des années 1970, plusieurs plans de développement se sont succédés. S'ils connurent un certain succès sur le plan politique, ils ne parvinrent malheureusement pas à éradiquer la pauvreté des masses congolaises et assurer la sécurité alimentaire. Il s'agit du Plan Mobutu 1979-1981 ; du Programme Agricole Minimum (PAM) en 1980 ; du Plan de Relance Agricole en 1982-1984 ; du Programme Intérimaire de Réhabilitation Economique en 1983-1985 ; du Plan Quinquennal avec dans le volet agricole, le Programme d'autosuffisance alimentaire (PRAAL) en 1986-1990 ; du Plan Directeur du Développement agricole et rural en 1991-2000 ; du Programme Triennal Minimum en 1997-1999 ainsi que le Plan National de Relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR) en 1997-2001 ; du Programme Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) en 2002-2010 ; Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) en 2006-2016 ; du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) en 2013-2020 ; du Programme Volontariste Agricole (PVA) en 2018-2020 ; et du Plan National de Relance Agricole en 2020.

Si ces plans et programmes ont eu à établir dans une certaine mesure un diagnostic des problèmes du secteur agricole congolais et à proposer des pistes même générales pour les résoudre, l'on note néanmoins une absence criante de vision claire, et donc, de politique adéquate et cohérente en matière de développement agricole et rural depuis l'indépendance.

Plusieurs contradictions et facteurs expliquent les faibles performances de différents plans (Makala Nzengu, 2009 ; Ngalamulume, 2011 ; 2016), notamment : le désinvestissement dans l'agriculture à la suite des mesures controversées de Zaïrianisation de 1973 et de nationalisation (1974), reflétant la perte de confiance des investisseurs privés, confiance qui n'a toujours pas été rétablie ; les changements incessants de gouvernements et de leurs animateurs ayant pour conséquence un éternel recommencement, les nouveaux arrivants n'ayant pas la maîtrise des anciens dossiers, et voulant souvent faire table rase de la situation passée, en reprenant tout à zéro ; la détérioration profonde des infrastructures existantes (réseau de transport intérieur, stockage et conservation des produits) et des services d'aide à l'agriculture, notamment la recherche, la vulgarisation, la fourniture d'intrants, le crédit, l'enseignement agricole ; l'absence de moyens importants, résultant de la modicité du budget alloué au secteur agricole (moins de 2 % du budget national) ; la mauvaise gestion tant des services étatiques que des projets de développement

agricole entraînant des distorsions dans l'affectation des ressources ; les politiques macro-économiques inappropriées fondées sur la politique de contrôle de la commercialisation et des prix, combinée avec des importations de produits alimentaires bon marché afin de conserver au plus bas les prix à la consommation en milieu urbain ; sans oublier les réformes en rapport avec l'ajustement structurel ayant entraîné des effets pervers dans le secteur agricole et rural.

Dans la plupart des cas, les solutions retenues ont été standardisées, mais négligeant ou reléguant au second plan les préoccupations véritables, les réalités et spécificités propres à chaque milieu ou centre de production. Dans ces conditions, leur impact, s'il n'a pas été négatif partout, ne pouvait être que très limité.

3.2. L'émergence de ce qui pourrait être qualifié de « mouvement paysan » (1980 à ces jours)

À partir de la fin des années 1980, les villages congolais bougent ; on y assiste à un foisonnement des initiatives paysannes. Les paysans se regroupent, forment des associations de diverses natures, basées sur l'entraide et la solidarité en vue d'alléger la charge du travail agricole (défrichage, labour, semis, entretien, récolte, etc.) et de résoudre des problèmes communs (commercialisation, techniques culturelles, habitat, soins de santé, éducation des enfants, routes de desserte agricole, etc.).

Bien que frappés par la pauvreté et malgré les immenses potentialités agricoles du pays, les paysans, victimes d'inégalités de toutes sortes (de revenus, de possibilités, de pouvoir, de ressources, de considération) et d'insécurisation d'autres acteurs, ne croisent pas les bras. Ils essaient de se mobiliser, de s'organiser et de se prendre en charge en expérimentant diverses pratiques et initiatives pour relever les défis qu'ils affrontent et briser les cercles vicieux de la pauvreté et de l'insécurisation.

En effet, la multiplication des organisations ne rime pas toujours avec la capacité d'action et d'influence sur les décisions ou même l'incarnation d'un contre-pouvoir. Ces initiatives et les dynamiques qu'elles impulsent et qui les accompagnent témoignent néanmoins de la vitalité du monde rural congolais et de sa capacité à s'organiser pour résoudre ses problèmes dans un contexte d'autoprise en charge individuelle et collective, même de manière limitée. Dans ce sens, elles constituent un espace privilégié d'organisation de la résistance aux diverses forces négatives, tendant à insécuriser les conditions d'existence de leurs acteurs.

Reconnaissons toutefois que les associations ne naissent pas avec la crise issue de l'application des

programmes d'ajustement structurel dans les années 1980. Celle-ci a simplement entraîné des réactions paysannes dans le sens de la visibilité et de l'amplification de leurs initiatives. Des pratiques associatives et communautaires ont existé depuis des siècles, sinon des millénaires et font partie intégrante de l'imaginaire quotidien et des stratégies de vie ou de survie des populations locales. Elles rentrent dans leurs stratégies d'adaptation aux conditions et contraintes du milieu. Loin d'être une importation coloniale, voire une conséquence de la crise, la vie associative est une donnée historique, liée aux modes de vie et de pensée, aux pratiques culturelles, magico-religieuses des populations locales.

3.3. Une quête sans relâche d'identité paysanne malgré les contraintes

Depuis toujours, la paysannerie congolaise se bat pour forger son identité et s'affirmer comme actrice. Déjà à l'époque coloniale, les luttes et les mobilisations paysannes étaient présentes, bien qu'étouffées ; elles n'ont jamais été totalement écrasées, comme discuté dans les pages précédentes.

Prenant en compte la capacité de blocage de ses actions par les paysans autochtones, le colonisateur instaura la politique de paysannats indigènes consistant au regroupement des villageois en des lotissements. Celle-ci visait la déstructuration et la fragilisation des initiatives locales basées sur le lien social et s'accompagna de la mise en place des « coopératives indigènes » dirigées et surveillées par les colonisateurs (Ngalamulume, 2011). Globalement, si la période coloniale a paralysé la paysannerie congolaise, elle n'est pas parvenue à la casser, notamment parce que dans beaucoup de régions, elle a gardé l'accès à la terre et le contrôle des terres communales.

L'accession du pays à l'indépendance n'a pas sensiblement perturbé les dynamiques organisationnelles présentes sur le terrain au cours des premières années. Le mouvement coopératif s'est poursuivi et même amplifié au cours des décennies 1960 et 1970, après les troubles et conflits interethniques du début des années 1960. Au cours de cette période, l'on a assisté d'une part, à un mouvement associatif suscité et soutenu par les pouvoirs publics dans leur souci de contrôle des masses rurales, et d'autre part, à un mouvement associatif endogène représenté essentiellement par les dynamiques et organisations informelles à la base. Dans le premier cas, les pouvoirs publics ont agi à travers les coopératives dans des villages d'abord, puis des brigades agricoles rurales, d'autre part. Ces brigades organisaient les activités agricoles et l'encadrement de la jeunesse dans le cadre du parti-Etat. Le parti-Etat, omniprésent sur

toute l'étendue du pays, accomplissait ainsi ses missions de contrôle et d'encadrement. D'autres organisations et mouvements parallèles étaient découragés, réprimés et interdits, de peur qu'ils n'organisent la contestation contre le pouvoir. En face de la logique du pouvoir, les réseaux de sociabilité mis en place depuis des siècles ont continué à accompagner les producteurs locaux et les ruraux à la base dans leur vie quotidienne à travers des structures informelles (tontines, mutuelles, groupes d'entraide, organisations paysannes). Elles ont été soutenues dans leur action par endroit par les organisations confessionnelles. Ce contexte particulier serait à la base de la faiblesse de mobilisations collectives avant les années 1980 au Congo-Zaïre par rapport à l'Afrique de l'Ouest (Poncelet *et al.*, 2006).

À partir des années 1980, la situation a progressivement changé. L'application des programmes d'ajustement structurel a engendré de nombreuses distorsions dans le circuit des biens et des services et la faible performance des services publics, détériorant ainsi les conditions de vie des populations. En référence de ce que Peemans (1997b) qualifie « d'espace social vide », vu le retrait, la déliquescence et l'effacement de l'Etat, de nouvelles dynamiques émergent et/ou se consolident pour tenter de combler ce vide. Les populations abandonnées, enclavées et isolées réveillent ainsi leur instinct communautaire, mettant en exergue leurs modes collectifs d'organisation et d'action pour se prendre en charge.

La libéralisation de la vie politique à travers le processus de démocratisation lancé en 1990 a davantage boosté l'éclosion des dynamiques associatives. Encouragés par les agences de coopération internationale soutenant les « acteurs non étatiques », les organisations locales découvrent cette voie d'accès aux fonds de la coopération et donc, à la rente du développement.

3.4. Organisations paysannes (OP) se mobilisent, le mouvement paysan se consolide

Grâce aux réseaux de sociabilité et de réciprocité, les paysans congolais ont réussi à survivre au contrôle politico-économique de la production et de la commercialisation, bref, à l'encadrement public du développement rural (Peemans, 2011). Depuis quelques années maintenant, leurs initiatives se multiplient, s'organisent, se structurent, se consolident, devenant des acteurs incontournables du développement du pays. Certaines de ces organisations se spécialisent, augurant de la mise en place des filières agricoles et prenant en charge des pans entiers de la production ou de la commercialisation. Désormais, les Organisations paysannes, Unions, Réseaux, Fédérations et Confédérations paysans voient le jour dans la

majeure partie des villages ; les leaders paysans émergent et prennent la parole. Tout le monde à quelque niveau que ce soit sait qu'ils existent et qu'il faut désormais faire avec eux et compter sur eux ; ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

Avec l'appui des partenaires au développement, la structuration du mouvement paysan est désormais une réalité, même si certains coins sont plus avancés que d'autres. L'action des ONG du secteur et des plateformes paysannes aînées dans l'accompagnement, la structuration et la fédération des OP à la base est dans ce sens déterminante. Dans les Onze anciennes provinces, le dynamisme est variable mais l'effort de fédération des initiatives paysannes est bien visible partout. Au Katanga, le mouvement paysan reste faible à cause de la prééminence de l'agriculture plus ou moins industrielle de grands fermiers et sociétés. Toutefois, des efforts existent pour canaliser les initiatives paysannes. Au Nord-Kivu, la FOPAC (Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo) et la LOFEPACO (Ligue des Organisations des Femmes Paysannes du Congo) sont deux grandes plateformes paysannes regroupant la grande majorité des OP dont certaines sont présentes dans plusieurs territoires comme le SYDIP (Syndicat de défense des Intérêts Paysans). Au Maniema, il y a des structures faïtières comme l'UPKA (Union Paysanne pour le Progrès de Pangi-Kailo-Kasongo-Kabambare), l'UWAKI (Umoja wa Wanawake Wakulima wa Kivu/Maniema) et un mouvement impulsé par le CRONGD et CARITAS. Au Sud-Kivu, la FOPAC, l'UWAKI et la FOP (Fédération des Organisations Paysannes) sont les grandes organisations faïtières paysannes. A l'Equateur, la COPADE (Convention Paysanne pour le Développement de l'Equateur) comprend des Unions et des fédérations paysannes des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs de la province. Dans l'ancienne Province Orientale, l'UPDKIS (Union Paysanne pour le Développement de Kisangani) regroupe une vingtaine de collectifs des paysans et éleveurs, à côté des OP caféières et cacaoyères de l'Ituri. Elles ont pu mettre en place la Fédération des organisations des producteurs agricoles de la Province Orientale (FOPAPO). A Kinshasa, il existe différentes organisations maraichères, de pêcheurs et de riziculteurs : le Comité des Riziculteurs du Pool Malebo, la Fédération des pêcheurs du Pool Malebo, l'Union des Coopératives Maraichères de Kinshasa (UCOOPMAKIN). Ces structures ont pu mettre en place la Fédération des Paysans Producteurs Agricoles de Kinshasa (FEPPAKIN) en juillet 2013.

Au Kongo central, la Force Paysanne FOPAB initiée par le CRONGD a fusionné avec la dynamique FOPAC pour mettre sur pieds la Force Paysanne du Kongo central, FOPAKO. Il y a

d'autres dynamiques comme le Regroupement des Producteurs Agricoles du Mayombe, REPAM, la Coopérative Cacao Mayombe COCAMA, la Fédération des Producteurs de l'Huile de Palme de Mayombe (FEPOPAL). Dans l'ancienne province du Kasai Occidental, il existe le Réseau Paysan pour le Développement Durable REPAD à Mweka regroupant cinq Unions du territoire dont l'Union des Organisations Paysannes pour la Production et la Commercialisation du Maïs UOPCM. Dans la ceinture verte, les OP maraîchères ont constitué l'Association des Maraîchers de la Ceinture Verte de Kananga, AMCVK alors que dans le territoire de Dibaya, les OP ont formé l'Union des Producteurs du Riz pour le Développement de Dibanda (PRORIDI). Au niveau provincial, la Fédération des OP du Kasai Occidental (FFEDOP) est fonctionnelle. Au Kasai Oriental, l'effort de fédération a abouti à la mise sur pieds de l'UPPEKOR (Union des Plateformes de Planteurs et Eleveurs du Kasai Oriental) comprenant les unions paysannes de différents territoires et de la Fédération des OPA du Kasai Oriental (FOPAKOR). Dans l'ancienne province de Bandundu, la Fédération des organisations paysannes et agricoles du Bandundu, FOPABAND, regroupe les diverses dynamiques paysannes de la province.

Les mobilisations paysannes ont été manifestes dans le processus du vote du Code agricole congolais. Initiée depuis 2008, la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture n'a pu être votée et promulguée qu'en 2011. Son entrée en vigueur prévue à partir de juin 2012 n'a jamais été effective, faute de mesures d'application. Tout au long du processus, les OP sont restées mobilisées, maintenant la pression sur les hommes politiques, notamment les députés et sénateurs. Grâce à leurs plaidoyers, certaines des notions importantes comme « agriculture familiale », « Fonds national pour le développement de l'agriculture », « sécurité alimentaire », au départ ignorées, ont pu figurer dans le texte. Cette loi revêt une importance cruciale pour l'agriculture et pour le monde rural. Depuis plusieurs décennies, le secteur naviguait à vue et ne disposait d'aucune loi-cadre pouvant réglementer ses rapports et activités. Alors qu'elle n'est pas entrée en vigueur, la loi est déjà en révision au parlement pour revisiter l'article 16 jugé problématique. Cet article relatif à l'acquisition des terres agricoles est jugé discriminatoire quant à leur attribution et leur retrait à l'égard des investisseurs étrangers réunis au sein de la Fédération des Entrepreneurs du Congo (FEC) qui s'en sont plaints à plusieurs reprises. Les organisations paysannes restent mobilisées et insistent sur le non-bradage des terres communautaires à l'occasion de cette révision.

La mobilisation paysanne a culminé avec l'organisation de deux carrefours nationaux paysans à Kinshasa (novembre-décembre 2010 ; octobre 2011) regroupant les représentants du monde rural de plusieurs provinces. Ces carrefours sont des moments privilégiés d'affermissement des liens paysans, d'analyse des préoccupations du monde rural et d'échange d'expériences. Des recommandations y sont formulées à l'endroit de différents acteurs en vue de l'amélioration de la situation de l'agriculture et de l'agriculteur.

Les actions et préoccupations paysannes sont principalement relayées par quelques publications spécialisées : Agripromo, la Voix du Congo profond, le Journal des CARG, la voix du paysan congolais, etc. dont la dernière est très active ces dernières années. Il faut aussi saluer la naissance de l'Association des Journalistes Agricoles du Congo, AJAC, spécialisée dans la recherche, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information liée à l'agriculture et au monde rural. Ces événements traduisent une évolution notable vers le professionnalisme du mouvement paysan congolais.

S'agissant de la vitalité associative en milieu paysan congolais, il est important de reconnaître que ce mouvement est encore jeune et n'est pas très bien consolidé dans beaucoup de provinces. Aussi, il y a une diversité de situations et d'associations sur terrain, avec des logiques multiples et parfois divergentes et contradictoires. L'amateurisme est encore fort présent, avec des logiques opportunistes et même des velléités individualistes et séparatistes dans certains coins, ce qui limite davantage leur efficacité. Il s'agit donc d'un espace très hétérogène, très atomisé avec des acteurs très divers, de poids très différents. Leurs objectifs sont multiples, touchant tous les domaines de la vie villageoise et ne visant pas uniquement la seule activité agricole, même si certaines associations plus spécialisées commencent à émerger ces dernières années, grâce aux appels incessants à la professionnalisation, à la spécialisation par produits avec la mise en œuvre de filières agricoles porteuses. A certains moments, il peut même paraître difficile de différencier une ONG d'une OP. Pire, certaines ONG ne veulent pas de l'émancipation des OP qu'elles tiennent à garder sous leur tutelle pour des raisons stratégiques.

4. DIFFICULTÉ DE PARLER D'UNE VOIX AU NIVEAU NATIONAL

Au plan national, il faut noter un déficit de consensus sur la création et l'adoption d'un cadre unique de représentation et de défense des intérêts paysans. Avant le premier carrefour paysan, il existait sur la scène nationale deux grandes dynamiques : la FOPAC et la COPACO (Confédération Paysanne du Congo) (Van Hoof,

2011). Il faut y associer l'Union Nationale des Agriculteurs du Congo (UNAGRICONGO). La FOPAC, très implantée à l'Est d'où elle est née (Nord-Kivu), s'est présentée comme chef de file en inspirant et orientant la structuration du mouvement paysan dans d'autres provinces. A l'extérieur du pays, elle est affiliée à des plates-formes paysannes régionales comme « Eastern Africa Farmers Federation, EAFF » et le COMESA. La COPACO, issue du Bandundu, bien implantée à l'Ouest et dans la capitale Kinshasa, essaie à son tour d'attirer et de chapeauter des OP de différentes provinces. Elle est membre de PROPAC (Plateforme Régionale des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique Centrale) et du mouvement international Via Campesina.

Le premier carrefour a recommandé la mise en commun des efforts pour la création d'une structure unique. Un cadre de concertation nationale des paysans producteurs agricoles (CNAPAC), regroupant les représentants de toutes les tendances a même été mis en place en avril 2011. A l'issue des discussions qui se sont poursuivies après le 2^{ème} carrefour paysan, il a été créé le 25 octobre 2011, la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) pour remplacer le CNAPAC. Curieusement, la COPACO, pourtant partie prenante dans le cadre de concertation, s'est désolidarisée pour poursuivre sa route, estimant qu'elle était déjà une confédération et qu'elle ne voyait pas l'opportunité d'adhérer à une nouvelle ! Derrière ce désistement transparaissent clairement le conflit de leadership et l'éternelle bipolarisation géopolitique Est-Ouest. Les divergences continuent plus sur la forme car pour des causes communes, les deux plateformes se mettent ensemble et harmonisent leurs vues.

4.1. Mobilisations autour des causes communes

Les paysans congolais sont confrontés aux mêmes défis avec toutefois certaines spécificités territoriales. Ces défis sont nombreux, il faut les affronter avec lucidité et efficacité, pour éviter à l'agriculture paysanne congolaise de patauger :

-Les circuits de distribution et de commercialisation des produits agricoles sont déstructurés et suffisamment délabrés, entraînant le faible accès des paysans aux marchés intérieurs et étrangers.

-La pression foncière reste vive dans différentes provinces avec le phénomène d'accaparement des terres agricoles. Avec la forte démographie dans certaines provinces, l'accumulation des terres souvent non mises en valeur par les élites militaires, politiques et économiques prive de nombreux paysans d'espaces pour leur agriculture, ce qui alimente les conflits et même les rébellions dans les provinces de l'Est. Les entreprises minières, les parcs nationaux, les réserves classées, les sociétés agro-industrielles, les sociétés forestières...

dépossèdent les populations paysannes de leurs terres et forêts en s'accaparant des millions d'hectares. Si les chefs coutumiers, les chefs de terre...font la loi sur les terres dans les villages, dans les centres urbains par contre, les paysans maraîchers sont victimes d'une urbanisation incontrôlée et des constructions anarchiques.

-La modicité du budget alloué au secteur agricole. Malgré les ambitions affichées par les différents gouvernements de relever la part du secteur agricole dans le budget national pour rencontrer les attentes du Protocole de Maputo signé en 2003 invitant les signataires africains à relever la part du secteur agricole dans leurs budgets respectifs à hauteur de 10 % en vue de combattre l'insécurité alimentaire, et l'élaboration du Plan National d'Investissement Agricole PNIA (2013-2020) chiffré à plus de 5 milliards USD, la situation est demeurée inchangée.

-L'aide et les importations alimentaires massives asphyxient et paralysent la production locale par les distorsions dans les prix et la concurrence déloyale. Chaque année, ces importations consomment des millions de dollars, sinon pas moins d'un milliard qui pouvait soutenir la production locale en vue d'une réelle sécurité alimentaire.

-L'insécurité reste vive dans plusieurs contrées du pays avec la présence des groupes armés (Est), contraignant les paysans à fuir leurs champs et productions.

-La présence d'un cadre légal d'exercice de l'activité agricole. Bien que promulguée, la formulation des mesures d'application de la loi agricole tarde encore. Les paysans doivent patienter pour voir se concrétiser ses mesures phares.

-D'autres défis énormes sont la dépendance à l'égard des semences importées, les tracasseries administratives, policières, fiscales, la fragilité de la structuration paysanne et absence de consensus au niveau national, le déficit de professionnalisation ; la faible considération du paysan, la méconnaissance et faible valorisation des savoirs paysans, etc. constituent des créneaux de la lutte et des mobilisations paysannes à l'échelle locale et nationale.

5. CONCLUSION

Il ressort de cette analyse que la crise agraire que connaît le Congo actuellement n'est pas que circonstancielle. Elle puise sa substance dans la longue trajectoire historique. Tous les pouvoirs publics que le Congo a connus et qui se sont succédés ont, d'une manière ou d'une autre, fait subir des contraintes aux masses paysannes et villageoises, participant ainsi à l'insécurisation de leurs conditions d'existence (physique, sociale). D'où, ces populations sont restées de plus en plus regardantes, voire méfiantes à l'égard des actions étatiques.

Pour renverser la tendance, il importe de mettre en place des actions de sensibilisation, d'organisation et de structuration, de renforcement des capacités des organisations et groupements paysans en vue d'une réelle autopromotion rurale. Des approches d'intervention conciliant efficacité et durabilité sont utiles en vue du renforcement des capacités d'analyse, de réflexion, de décision et d'action des ruraux paysans.

Références

- Balandier G., 1982. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Quadrige/PUF, Vendôme, 568 p.
- Banque mondiale, 2018. *La pauvreté extrême dans le monde*. Groupe de la Banque Mondiale, Washington, 35 p.
- Corbion P., 1952. « Le crédit agricole indigène au Congo belge », *Contribution à l'étude du problème de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge, Numéro spécial du Bulletin Agricole du Congo Belge*, Vol. XLIII, pp. 53-56.
- De Schilppé P., 1986. *Écocultures d'Afrique (shifting cultivation in Africa)*. Traduit de l'anglais par F. Onclincx, M. Favart, et H. Dupriez), Terres et vie, l'Harmattan, Nivelles-Paris, 201 p.
- Dubois G.L.D., 1952. *Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge, Contribution à l'étude du problème de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge, Numéro spécial du Bulletin Agricole du Congo Belge*, Vol. XLIII, pp. 29-37.
- Dumont R. 1962. *L'Afrique noire est mal partie*. Paris, Seuil, 320 p.
- SOFI, 2019. *Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques*. Rome, FAO, 253 p.
- Fresco L., 1982. Des cultures imposées aux cultures encadrées. Le système des cultures imposées revu dans le cadre de la relance agricole. *Zaire-Afrique*, 161, 19-24.
- Makala Nzengu P., 2009. *Politiques publiques et gestion du secteur agricole et rural en République Démocratique du Congo*. Kinpress, Kinshasa, 138 p.
- Malengreau G., 1952. Les lotissements agricoles au Congo belge, Contribution à l'étude du problème de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge. *Numéro spécial du Bulletin Agricole du Congo Belge*, XLIII, 193-218 pp.
- Maurel A., 1992. *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*. Paris, L'Harmattan. 352 p.
- Ndaywel È Nziem I., 2011. *Histoire du Congo, des origines à nos jours*. Suisse, Parole Silence, 283 p.
- Ngalamulume Tshiebue G., 2013. République Démocratique du Congo : le défi de la structuration paysanne à l'échelle nationale. CETRI, *Etat des résistances dans le Sud – Les mouvements paysans*, XX (4), 79-86.
- Ngalamulume Tshiebue G., 2016. *Le développement rural en RD Congo : quelles réalités possibles ?* Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 206 p.
- Ngalamulume Tshiebue G., 2011. *Politique agricole et sécurité alimentaire au Congo-Kinshasa. Evolution historique, enjeux et perspectives*. Editions Universitaires Européennes, Berlin, 188 p.
- Peemans J-P., 1997a, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*. L'Harmattan, Paris, 250 p.
- Peemans J-P., 1997b. Le Congo-Zaïre au gré du XXe siècle : *état, économie, société : 1880-1990*, L'Harmattan, Paris, 279 p.
- Peemans J.P., 2011. Les acteurs du développement rural en RDC et la place du monde paysan : une approche historique ». *Communication au Colloque «Quelle politique agricole mettre en œuvre pour accroître la sécurité alimentaire en RDC »*. Gembloux, 1-26.
- Poncelet M. et al., 2006. *Les ONG en villes africaines. Etudes de cas à Cotonou (Bénin) et à Lubumbashi (RDC)*. Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 191 p.
- Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (RDC), 2001. *La relance de l'Agriculture congolaise : politique et stratégies de développement du secteur agricole et rural*. Kinshasa, 189 p.
- Département de l'Agriculture (Zaïre), 1989. *Les principales politiques agricoles du Zaïre. Rapport provisoire*, Kinshasa.
- Département de l'agriculture (Zaïre), 1985. *Evaluation des Effets des Mesures de la Libéralisation des prix Agricoles aux Producteurs et de Réajustement Monétaire de septembre 83*, Kinshasa.
- Sladden G. E., 1952. Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge », *Contribution à l'étude du problème de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge. Bulletin Agricole du Congo Belge, Numéro spécial, XLIII, 7-27 pp.*
- Staner P., 1955. « Les paysannats indigènes du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. », *Bulletin agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*. - Bruxelles : Ministère, Vol. 46.1955, 3, p. 468-558
- Van Hoof F., 2011. *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes*. Alliance Agri Congo, Pays-Bas, 148 p.